



*Curie de l'Archidiocèse de Port-au-Prince,  
Bureau du Chancelier.  
Tel. : 3716 9060 ; 3404 0301.*

---

Circulaire n.5/ Prot. C.16/11

**Installation de la Curie Archidiocésaine,**

La chancellerie de l'Archidiocèse de Port-au-Prince porte à la connaissance, du clergé, des communautés de foi, des religieuses et des religieux, des mouvements d'action catholique et du peuple de Dieu en général que le 16 décembre 2011 au siège de la Conférence des évêques d'Haïti à Lilavois, Son Excellence Mgr Guire Poulard, Archevêque Métropolitain de Port-au-Prince, a procédé à l'installation des membres de la curie archidiocésaine dans la salle de réunion des évêques. Il a installé dans leur office et fonction les évêques Auxiliaires, prélats et prêtres suivants :

Son excellence Mgr Erick Glandas Marie Toussaint, évêque Auxiliaire, est installé Vicaire Général pour la Pastorale et Modérateur de la Curie,

Son Excellence Mgr Joseph Lafontant (absent et excusé), évêque Auxiliaire, est installé Vicaire Général pour les affaires juridiques,

Monseigneur Vital Médé, est installé Vicaire Général pour l'Administration,

Monseigneur Eustache Saint-Hubert, est installé Vicaire Épiscopal pour le clergé,

Mgr Patrick Aris, est installé Vicaire Épiscopal pour la vie consacrée et Chancelier

Mgr Madelon Eustache, est installé Vicaire Épiscopal pour la Mission,

Mgr Julio Nau, est installé Vicaire Épiscopal pour la liturgie et la catéchèse

R. P. Jean Désinord, est installé Porte-parole de l'Archevêché,

R. P. Portin François, est installé vice-Chancelier

L'Archevêque a prononcé le discours d'installation en mettant l'accent sur les charges confiées aux évêques auxiliaires, prélats et prêtres. Il précise aussi ce qu'il attend de chacun d'eux. Ensuite au nom de la Curie, Mgr Erick, Modérateur a prononcé un discours responsif pour assurer l'archevêque qu'il peut compter sur la compétence, la fidélité et le professionnalisme de chaque membre de la Curie pour édifier une Église autre dans l'Archidiocèse. pour clore la série des discours, le Chancelier est intervenu pour expliquer le type de collaboration technique que la



*Curie de l'Archidiocèse de Port-au-Prince,  
Bureau du Chancelier.  
Tel. : 3716 9060 ; 3404 0301.*

---

curie et chacun de ses membres sont en droit d'attendre de la chancellerie. Il redit la disponibilité de son équipe et la sienne propre pour un travail efficace au sein de la curie.

Après ces discours, Mgr l'Archevêque a demandé à tous ceux qui le doivent, d'émettre la profession de foi et le serment de fidélité exigé par le Code de droit canonique. Enfin il a exprimé le vœu que la chancellerie (le bâtiment en restauration sur le site de l'Archevêché) soit prête avant la fin de l'année à accueillir les bureaux des membres de la curie. Tout s'est terminé par le verre de l'amitié et de la collaboration fraternelle que l'Archevêque a offert à tous.

Pour immortaliser l'événement était présente la télévision archidiocésaine, Télé Soleil.

Patrick Aris, Vicaire épiscopal pour la vie consacrée,

Chancelier.